



Présents : Mickaël Le Bouquin, Thomas Le Mons, Charlotte Faillé, Bruno Cartier, Marie Caresmel, Fabrice Bizette, Marie Yvonne Lesvier, Alain Buisson, Frédéric Texier, Wilfried Le Rouzès, Marie-Laure Pezzola, Laëtitia Delahaye, François Gautier, Vanessa Jussienne, Benoît Dassé, Vanessa Pollet, Cédric Alix, Maëlle Delamarre Anaëlle Gougeon.

Secrétaire de séance : Cédric Alix.

Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus

Monsieur le Maire a présenté l'état annuel des indemnités perçues par les élus, conformément à la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil accepte de modifier l'ordre du jour :

17. Constitution d'une commission communale PLAN LOCAL D'URBANISME

18. Divers.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 février 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 18 février 2021, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Travaux mairie

Pour les travaux de restructuration de la mairie, trois propositions ont été reçues. Le conseil municipal, par 12 voix pour, 3 contre (F. Texier, W. Le Rouzès, F. Gautier) et 4 abstentions (T. Le Mons, B. Cartier, MY Lesvier, L. Delahaye) retient celle de CRESTO MODULES de la Chapelle-des-Fougeretz pour la somme de 39 368 € HT pour une enveloppe de travaux sur existant de 143 642 € HT, pour l'extension de 227 383 € HT, soit une enveloppe totale de travaux de 371 025 € HT.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 contre (W. Le Rouzès) sollicite une subvention dans le cadre de la DETR (30 %) et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout autre partenaire potentiel.

3. Contrôle d'accès vestiaires sportifs – salle Louis de la Forest

L'entreprise Bodet Software est notre prestataire de service qui a installé le logiciel « Booky » qui permet de gérer les réservations de la salle des sports et la gestion des badges. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'équiper les vestiaires du Stade Théophile Leforestier et la salle de sports Louis de La Forest de ce système, accepte la proposition de BODET pour la somme de 12 816,50 € HT et la plus-value sur le contrat d'assistance existant pour la somme de 599 € HT / an.

4. Pôle du Lavoir : rénovation de la toiture et désamiantage

La toiture de la salle du pôle du lavoir est en mauvais état. Cette salle d'environ 200 m² et dans un état correct peut encore accueillir des activités. La dépense liée au désamiantage sera une dépense à l'avenir incontournable. Afin de permettre le développement de certaines activités, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (A. Gougeon) est favorable à la réfection de la toiture.

5. Achat d'un micro tracteur

Pour l'entretien du terrain synthétique, une mutualisation du matériel est prévue avec la commune de Romillé. La commune de Irodouër prévoit l'acquisition du micro tracteur et la commune de Romillé la brosse et la remorque pour le transport. Le conseil municipal, par 13 voix pour, 2 contre (W. Le Rouzès, B. Dassé) et 4 abstentions (A. Buisson, L. Delahaye, V. Jussienne, M. Delamarre)

décide l'acquisition du micro tracteur et retient la proposition de RENNES Motoculture pour le modèle BX 231 de la marque Kubota, pour la somme de 11 290 € HT avec une garantie de 5 ans.

6. Inscription à l'opération Villes et villages fleuris

Le label national « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social. L'agence de développement touristique d'Ille et Vilaine organise le concours départemental « Ville et Villages Fleuris » qui permet aux communes d'accéder au premier niveau du label : la 1^{ère} fleur. Le conseil, à l'unanimité, décide d'inscrire la Commune au concours départemental des villes et villages fleuris pour 2021.

7. Concours communal des maisons fleuries

Le concours de maisons fleuries a pour objectif de récompenser les efforts des habitants en matière de fleurissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'organiser un concours communal des maisons fleuries pour 2021, DECIDE de mettre en concours les catégories suivantes :

- ✚ Catégorie 1 : maisons et fermes avec espaces verts, fleuries
- ✚ Catégorie 2 : façades / balcons fleuris (y compris commerces)

DECIDE d'attribuer, pour chaque catégorie, les prix, comme suit :

1 ^{er} prix	100 €	1 carte cadeau chez « à fleur D'Elle » à Romillé de 100 €	1 plante offerte par « à fleur D'Elle » valeur 35 €
2 ^{ème} prix	75 €	1 carte cadeau chez « à fleur D'Elle » à Romillé de 75 €	1 plante offerte par « à fleur D'Elle » valeur 25 €
3 ^{ème} prix	50 €	1 carte cadeau chez « à fleur D'Elle » à Romillé de 50 €	1 plante offerte par « à fleur D'Elle » valeur 20 €
4 ^{ème} prix	15 €	1 carte cadeau chez « à fleur D'Elle » à Romillé de 15 €	1 plante offerte par « à fleur D'Elle » valeur 10 €
5 ^{ème} prix et suivants	15 €	1 carte cadeau chez « à fleur D'Elle » à Romillé de 15 €	1 plante offerte par la commune valeur 10 €

8. Dispositif Argent de poche

Le dispositif « argent de poche » propose aux jeunes d'effectuer des courtes missions d'intérêt général participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jeune et par mission de 3 h 30 comprenant une pause d'une demi-heure. Le conseil, à l'unanimité, décide,

- de reconduire le dispositif « argent de poche », pour l'été 2021, dans les conditions suivantes :
- de prendre 10/12 jeunes d'Irodouër âgés de 16 à 17 ans inclus,
- de fixer le nombre de missions à 5 par jeune pour l'été,
- de prendre les inscriptions en mairie jusqu'au 18 mai,
- de convoquer les jeunes pour un entretien individuel,
- de fixer la rémunération à 15 € la mission.
- d'autoriser le maire à signer tous les documents liés à ce dispositif.

9. Droits de place : tarifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le montant du droit de place à la journée pour le marché, et de le fixer à 5 €.

10. Taux d'imposition

Le taux de la taxe d'habitation : est fixe jusqu'en 2022 inclus (14,75 %). Il continue à s'appliquer sur les résidences secondaires (THRS)

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : ce taux est constitué du taux communal de 2020 (15,70%) auquel s'ajoute le taux TFPB 2020 du département d'Ille et Vilaine (19,90 %),

Compte tenu que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2003 sur les propriétés bâties et 2001 sur les propriétés non bâties (42,24 %) et compte tenu des différents projets à venir, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2021, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,6 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,61 %

11. Budgets primitifs de 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs de 2021, comme suit :

☀ Budget communal :

- Fonctionnement : 1 920 324,90 € ; Investissement : 1 641 543,50€

☀ Assainissement :

- Section d'exploitation : 275 593,08 € ; Section d'Investissement : 255 513,02 €

☀ Commerces :

- Section de Fonctionnement : 35 000 € ; Section d'Investissement : 135 027,89 €

☀ Lotissement Le Pré du Bourg :

- Section de Fonctionnement : 79 921,41 € ; Section d'Investissement : 21 227,26 €.

☀ Lotissement Le Placis Plisson :

- Section de Fonctionnement : 1 143 646,40 € ; Section d'Investissement : 900 000 €.

12. Subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les recettes propres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ne suffisent pas à financer les missions qu'il remplit. Il est ainsi nécessaire de compléter les ressources propres du CCAS par une subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au titre de l'année 2021, une subvention au CCAS de 5 000 €.

13. Subvention au budget annexe des commerces

Les recettes des loyers ne permettent pas d'équilibrer les dépenses du budget annexe « commerces ». Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre au budget annexe « commerces » sur l'exercice 2021 de 20 000 €.

14. Lotissement Le Placis Plisson : servitude

Une partie des réseaux eaux usées et eaux pluviales passent sur le lot 33 du lotissement Le Placis Plisson. Il y a de prévoir une servitude de passage de canalisations, à titre perpétuel, sur la parcelle D 1055, pour une bande de terrain de 3 mètres de large, sur 27,5 mètres de long. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette servitude qui sera indiqué dans l'acte de vente du lot 33.

15. CCSMM : compétence mobilité

Les objectifs de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) :

- Sortir de la dépendance automobile ;
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités et le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- Développer les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport

Dans le cas où l'EPCI ne prend pas la compétence mobilité, c'est la Région qui deviendrait compétente.

La compétence d'organisation de la mobilité se décompose en 6 blocs :

- Services réguliers de transport public de personnes ;
- Services à la demande de transport public de personnes ;
- Services de transport scolaire ;
- Services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- Mobilités partagées des véhicules terrestres à moteur ;
- Services de mobilité solidaire

Le conseil communautaire est favorable à la prise de compétence mobilité et ne demande pas le transfert de l'exercice des services réguliers de transport de personnes et le service de transport scolaire exercés sur son territoire par la Région.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, 1 contre (Ch. Faillé) et 1 abstention ((W. Le Rouzès) approuve la modification des statuts de la communauté de communes Saint-Méen Montauban.

16. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Renonciation au droit de préemption urbain :

Pour la propriété bâtie, située 18 rue de la Lande, cadastrée D n° 741, d'une contenance de 476 m² et appartenant à Madame BRIANTAIS Marina et Monsieur BRIAND Sébastien.

Pour la propriété bâtie, située 5 résidence La Bégaudière, cadastrée AB n° 395, d'une contenance de 393 m² et appartenant aux Consorts GOUGEON.

Devis signés :

Société	Objet	Montant
COMPTOIR DE BRETAGNE	Vaisselle pour le restaurant scolaire	302,42 € TTC
DIRECT COLLECTIVITES	Corbeille murale (canin)	739,20 € TTC
MANUTAN COLLECTIVITES	1 lot de 5 000 sachets (canin)	201,60 € TTC
COMAT ET VALCO	Distributeur à liasse (canin)	1 138,80 € TTC
PEPINIERES HUCHET	Piquets, demi rondin, ceinture vegefix	184,08 € TTC
PEPINIERES HUCHET	15 prunus	577,50 € TTC
LA FERMETURE AUTOMATIQUE	Contrat de maintenance porte et rideaux supérette	270 € HT / an
AC Environnement	Diagnostic amiante pôle du lavoir	106,80 € TTC
DEFFAINS TP	Merlon rue de Rennes	1 620,00 € HT
EXIG	Kit de vidéo-conférence et portable	1 688,95 € HT
EXIG	Parefeu, point d'accès Wifi	915,25 € HT
EXIG	Mise en place du Hotspot iciwifi	1 158,96 € TTC
DECATHLON PRO	Panier de basket mobile	520,00 € HT

Le conseil prend acte de ces décisions.

17. Constitution d'une commission municipale PLAN LOCAL D'URBANISME

En prévision de la révision du PLU, une commission municipale « Plan Local d'Urbanisme » est constituée. Sont élus membres, le maire étant président de droit, Thomas Le Mons, Charlotte Faillé, Marie Caresmel, Fabrice Bizette, Marie Yvonne Lesvier, Alain Buisson, Frédéric Texier, Laëtitia Delahaye, François Gautier, Benoît Dassé, Cédric Alix, Anaëlle Gougeon.

18. Divers

Solex des tropiques : le conseil émet un avis favorable à l'organisation d'une course officielle de solex en 2022.

Néotoa : Monsieur le Maire informe le conseil que le conseil d'administration de Néotoa a validé l'étude de la mise en vente de 19 logements sur la commune.

SMICTOM : Marie-Laure Pezzola fait savoir que les bacs de collecte pour le tri sélectif seront distribués sur la commune entre le 6 et 10 juillet.

Délégations : Monsieur le Maire fait savoir que la délégation de fonction à François prend fin ce mois-ci et qu'une délégation va être donnée à Marie Yvonne pour la gestion de la crise sanitaire, notamment la vaccination.

Prochain conseil : 22 avril.